



POSTE-PUBLICATION
Convention 40007983

(adresse de retour)
FIIQ-QUÉBEC 1260 boul. Lebourgneuf
Bureau 300, Québec, QC G2K 2G2

en Action

Conseil fédéral
30, 31 mai et 1^{er} juin 2006

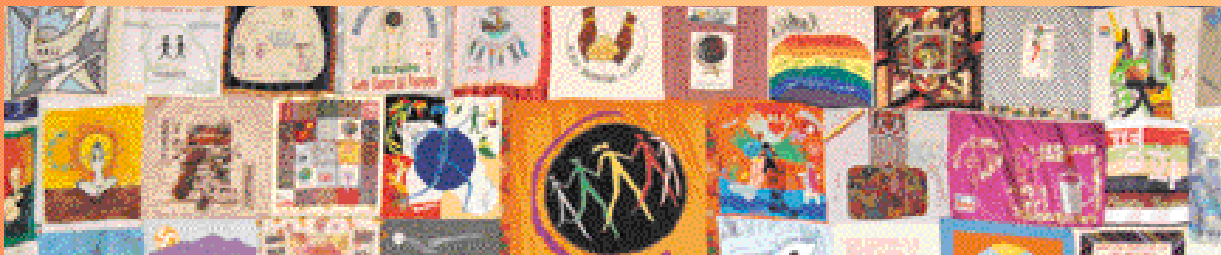
VOLUME 19 NUMÉRO 3 JUIN 2006

Sous le signe de la solidarité

Demande d'adhésion de la FIIQ+ au SISP

Les déléguées ont accueilli très favorablement la demande d'adhésion de la Fédération au Secrétariat intersyndical des services publics (SISP). Le SISP regroupe actuellement le Syndicat des professionnel·les du gouvernement du Québec (SPGQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). La conjoncture actuelle, l'importance de consolider des liens de solidarité pour défendre les services publics et les orientations du SISP sont quelques-unes des raisons qui ont motivé le Comité exécutif à présenter cette demande d'adhésion aux déléguées.

Comme l'a énoncé la présidente dans sa présentation, la Fédération offrira au SISP son expertise dans le domaine des services publics en général et ceux de la santé et des services sociaux en particulier et pourra profiter de celle développée par les trois organisations fondatrices. Cette demande d'adhésion s'inscrit également dans le prolongement de la présence commune des organisations membres du SISP et de la FIIQ+ à l'Internationale des Services Publics (ISP).



Après avoir accueilli les déléguées, Lina Bonamie, présidente de la Fédération, a présenté les sujets qui seraient abordés durant ce conseil fédéral régulier. Elle a fait un bref survol des activités des derniers mois et a rappelé que « nous avons participé à plusieurs événements qui nous ont permis de démontrer notre résistance face au gouvernement Charest. Lors de la manifestation du 1^{er} mai, vous étiez nombreuses à brandir haut les drapeaux verts et blancs FIIQ. D'autres événements nous ont également donné l'occasion de souligner des professions si essentielles dans le réseau : infirmière, infirmière auxiliaire et inhalothérapeute. »

C'est en réitérant l'importance de la solidarité entre professionnelles en soins mais aussi avec d'autres syndicats, d'autres groupes de la société civile et avec la population que la présidente a présenté la poursuite des travaux du chantier Solidarité.

« Des panélistes témoigneront de leur expérience de lutte, d'action et de solidarité vécue chacune à leur façon. Soit qu'elles ont initié des coalitions ou qu'elles y ont participé activement. J'espère qu'elles réussiront à vous transmettre leur passion et leur détermination à changer les choses. »

Madame Bonamie a rappelé aux déléguées que la Fédération avait présenté son mémoire à la commission parlementaire sur la privatisation le 17 mai dernier. Elle leur a indiqué qu'elles auraient un bilan des positions qui ont déjà fait l'objet d'une présentation lors de cette commission parlementaire. Sans dévoiler la teneur du bilan qui serait livré, la présidente était encouragée de constater que l'ensemble des partenaires du réseau souhaite un financement et des prestations publics et exige un large débat sur cette question. « Par ailleurs, la privatisation trouve ses adeptes parmi ceux qui ont des intérêts privés dans les soins de santé, ce qui n'a rien d'étonnant », a-t-elle ajouté.

Dans un autre ordre d'idées, la présidente a aussi annoncé que les déléguées auraient le plaisir d'accueillir la sexologue de renom Jocelyne Robert qui s'entretiendra sur l'hypersexualisation des femmes, un sujet susceptible d'entraîner plusieurs échanges. Une autre invitée, une première à la Fédération, la présidente de



l'OPIQ partagera avec la délégation son point de vue sur les orientations futures de la réforme de la formation initiale en inhalothérapie permettant ainsi à toutes les déléguées de prendre connaissance des enjeux liés à la formation des inhalothérapeutes.

Parmi les autres points à l'ordre du jour, la présidente a indiqué que des informations de dernière heure seront données sur la négociation nationale, locale et évidemment sur le dossier qui a fait les manchettes dernièrement, celui de l'équité salariale. « Nous espérons bien pouvoir vous rencontrer avant l'été, ce qui voudra dire que nous aurons obtenu un règlement. Enfin, un pas important de fait pour éliminer la discrimination faite aux femmes. »

La présidente a également souligné qu'une autre étape importante sera franchie dans le processus de changement de nom. C'est lors de ce conseil que l'amendement aux statuts et règlements sera officiellement déposé. Un nouveau nom qui concrétisera l'évolution de la Fédération et dont le logo sera dévoilé au congrès spécial prévu à l'automne.

Elle a terminé en souhaitant un bon été à toutes. « Malgré les négociations locales qui vous tiendront toutes bien occupées au cours des prochains mois et de la prochaine année, j'espère que vous pourrez profiter de l'été et surtout, vous reposer. Quant à nous, nous avons embauché des ressources supplémentaires qui seront au rendez-vous cet été pour vous épauler dans vos négociations locales. »

Bonnes vacances!

Poursuite du CHANTIER SOLIDARITÉ

Lors du Conseil fédéral de mars dernier, les déléguées, réparties dans près de 70 ateliers, se sont personnellement impliquées dans des échanges qui ont permis de faire un bilan de la question relativement à la solidarité vécue ou à développer à la FIIQ+ et avec la FIIQ+, et ce, à tous les niveaux de l'organisation. Un survol des questions soulevées par ces échanges a été présenté par Brigitte Fauteux, 3^e vice-présidente et responsable politique du chantier Solidarité.

À la lumière des informations recueillies, on constate a-t-elle dit que, même si le débat est loin d'être clos, les discussions en atelier ont permis de le faire avancer de façon significative. Bien sûr, plusieurs éléments demandent encore réflexion pour mieux comprendre les fondements de toute solidarité mais déjà, a-t-elle rajouté, le Comité exécutif a en main des informations précieuses quant aux balises que les déléguées veulent donner au projet de mise sur pied d'un Fonds d'action syndicale. Celui-ci aurait pour objectif de soutenir le rayonnement de la FIIQ+ et de l'implication de ses membres par le développement de solidarités à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.



Au-delà de notre quotidien : la solidarité

Le point de départ d'une mobilisation collective est toujours individuel. En revanche, on peut se demander s'il en est de même pour la solidarité. Certaines déléguées ont d'ailleurs apporté une distinction sur les causes pouvant susciter leur engagement, en précisant qu'il faut que ces causes touchent des valeurs telles que les droits sociaux ou la justice sociale. Ainsi en est-il de la solidarité prise dans son sens large, qui déborde des rangs de l'organisation, des problématiques reliées aux conditions de travail et de vie des professionnelles en soins et qui va plus loin que les questions d'ordre professionnel. La Fédération a maintes fois exprimé et concrétisé sa solidarité mais il est temps, a insisté la responsable politique du chantier, de faire descendre davantage cette solidarité dans des expériences locales et régionales.

En s'appuyant sur la FIIQ+

Les déléguées ont acquiescé à la pertinence des conditions qui leur étaient proposées : éléments déclencheurs, lieux pour se rassembler, revendications à défendre, alliances à créer, moyens financiers suffisants, engagement individuel et collectif. Cependant, elles ont rappelé l'importance du soutien organisationnel et surtout du rôle indispensable joué par le ou les leaders qui proposent des orientations, donnent du sens aux actions et alimentent leur motivation. À cet effet, a déclaré madame Fauteux, la Fédération prendra les moyens nécessaires pour pouvoir assumer son rôle de soutien aux actions locales et régionales. Les militantes qui veulent s'engager pourront compter sur une présence active de leur fédération et de leur syndicat.

En région, c'est parti

La responsable politique a également annoncé à la délégation la mise sur pied des tables régionales d'action et de concertation, qui ont commencé avec des rencontres d'information pour les régions du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Côte-Nord. Les tables régionales sont un lieu pour encourager et soutenir l'action collective régionale. Elles visent à favoriser l'analyse et les discussions sur les enjeux qui concernent les membres comme syndiquées, comme femmes et comme citoyennes, à faire les représentations nécessaires devant les agences ou autres instances d'un territoire, à créer et maintenir des liens avec d'autres groupes ainsi qu'à défendre les acquis sociaux et manifester son désaccord face à certaines politiques.

En tissant des alliances

Les déléguées ont toutes compris que certaines luttes, sur des questions qui débordent de leur profession et de leur milieu de travail, requièrent le développement d'alliances. Mais elles se sont questionnées sur les moyens de soutenir l'engagement de leurs membres avec d'autres, pour mener à bien des batailles qui concernent des enjeux sociaux locaux, régionaux et même nationaux. Pour les aider dans leur réflexion à ce sujet, elles ont été invitées à écouter des intervenant-e-s lors d'un panel portant sur les coalitions et les alliances nécessaires pour mener des luttes d'envergure.



« DÉFI TÊTES RASÉES »

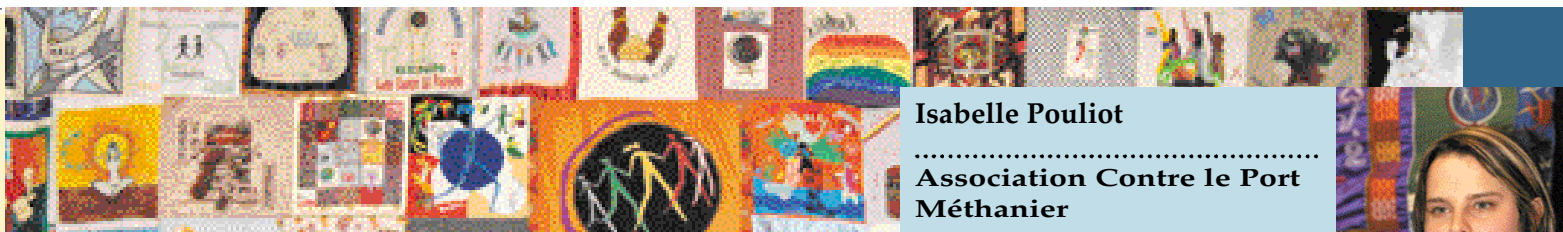
Deux employées de la Fédération ont voulu témoigner de leur solidarité pour les enfants atteints de cancer en participant au Défi têtes rasées de Leucan. Elles ont passé à l'action au Conseil fédéral et ont ramassé plus de 2 000 \$. Félicitations à Murielle Dufour et à Marie-Reine Martineau pour avoir relevé le défi!

LE RÉSEAU DE VIGILANCE POUR le droit à la santé

Au Conseil fédéral de mars dernier, les déléguées avaient pris connaissance de la nouvelle campagne, mise sur pied par le Réseau de Vigilance, afin de lutter pour le droit à la santé. La responsable politique, Michèle Boisclair, ainsi que Martine Éloy, conseillère, ont fait rapport des actions présentement en cours.

Deux actions ont particulièrement été discutées. D'abord, celle du diaporama réalisé par le Réseau de Vigilance traitant exclusivement du droit à la santé et de l'ouverture à la privatisation dans ce domaine. Cet outil a été élaboré dans le cadre d'une opération d'éducation populaire et est disponible sur le site Internet de la Fédération. Vous êtes invitées à le télécharger afin de le présenter à vos assemblées générales, conseil d'administration et de le faire circuler auprès de votre famille, ami-e-s et collègues.

La deuxième action qui a lieu présentement est, elle aussi, dans le sillage du jugement Chaoulli. Elle consiste à un envoi massif au premier ministre Jean Charest. Une lettre type, résumant les préoccupations concernant l'ouverture au privé dans le réseau de la santé, est disponible. Informez-vous à votre équipe locale afin d'en obtenir une copie et la signer pour réclamer, entre autres, du gouvernement des solutions publiques en réponse au jugement Chaoulli.



PARTAGER NOS SOLIDARITÉS

À partir d'un panel réunissant des conférencier-ère-s de différents horizons ayant en commun de vivre des alliances solidaires sous forme de collectifs ou de coalitions, les déléguées ont été appelées à réfléchir sur les alliances en tant qu'outil essentiel de solidarité. Les échanges auxquels elles ont été conviées leur ont permis de comprendre en quoi ces alliances sont nécessaires, en quoi elles sont enrichissantes tout autant pour les membres d'une organisation qui se joint à une coalition que pour celles et ceux qu'elles vont rejoindre. Des panélistes ont partagé des expériences variées, intéressantes et significatives, mais surtout convaincantes : sans coalition, certaines batailles sont perdues d'avance.

Isabelle Pouliot

Association Contre le Port Méthanier

En plus d'être infirmière, militante syndicale et membre du comité Condition féminine de la FIIQ+, madame Isabelle Pouliot est impliquée au sein d'une jeune coalition, l'Association Contre le Port Méthanier (ACPM). Il s'agit d'un regroupement de citoyennes et de citoyens de l'Île d'Orléans qui s'opposent à l'implantation de Rabaska, un projet de construction d'un port méthanier à l'est du territoire de Lévis, soit juste en face de l'Île d'Orléans.



Ainsi, au cours des derniers mois, un groupe de personnes de l'Île a décidé de créer l'ACPM et d'orchestrer des actions d'information et de mobilisation de tous les résident-e-s de l'Île. Madame Pouliot a partagé avec la délégation les raisons qui ont amené la création de cette coalition, mais surtout la détermination commune de faire rejeter un tel projet. Elle a également fait part des défis auxquels une jeune coalition est confrontée. Entre autres, il est important pour une nouvelle coalition de se bâtir une crédibilité auprès du public et des décideurs politiques afin d'accroître son niveau d'influence. Il est aussi à son avantage d'avoir l'appui de personnalités connues ou de conseillers experts.

André Bélisle

Coalition Québec-vert-Kyoto

Le projet du Suroît et l'abandon de celui-ci par le gouvernement libéral du Québec en 2004, cela vous dit quelque chose? Sûrement! Les déléguées ont eu la chance d'entendre monsieur André Bélisle, président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), association ayant participé à la création de la coalition qui s'est battue contre ce projet de centrale thermique au gaz du Suroît. Monsieur Bélisle a relaté l'origine et le fonctionnement de cette coalition qui a réussi à contrer le projet et insisté sur la nécessité de créer des alliances et, malgré les difficultés qu'on peut rencontrer, d'y croire et de persévérer.



« Les coalitions sont de plus en plus importantes et c'est la seule façon de gagner », a souligné monsieur Bélisle. Mentionnant que cela peut devenir de plus en plus ardu de mobiliser les gens, ce dernier est convaincu que les coalitions prendront une importance capitale dans les prochaines années. Il a également remarqué que depuis un certain temps, l'arme utilisée pour effrayer les groupes opposants à certains projets est celle de l'intimidation financière. Dans les mois et années à venir, il faudra donc être de plus en plus audacieux et persuasif afin de mobiliser la population et les différents groupes sur des batailles communes. L'intégrité et l'honnêteté doivent toujours demeurer au premier plan d'une coalition.

Vivian Labrie

Collectif pour un Québec sans pauvreté

Madame Vivian Labrie est porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté, une coalition bien établie au Québec à laquelle sont associés 30 groupes, assurant ainsi une présence dans 14 régions. La volonté d'un Québec plus solidaire et plus égalitaire a commencé en 1998 et malgré des gains importants pour le Collectif, notamment



celui qu'il a obtenu par l'adoption, en décembre 2002, de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La coalition avait réussi à faire bouger le gouvernement en déposant à l'Assemblée nationale une pétition de 215 307 signatures.

Madame Labrie croit fermement que le Québec peut se développer autrement. Elle est consciente toutefois qu'une coalition doit composer avec la fausse perception de plusieurs personnes, c'est-à-dire qu'on ne peut pas changer les choses. « Une coalition, c'est une expérience de rassemblement. Nous avons débuté seul tout en partageant notre idée avec d'autres groupes et petit à petit, nous avons créé des alliances. Autant le processus que le résultat est important. Souvent, on obtient des gains dans les cinq dernières minutes! », a-t-elle confié. « Il faut savoir continuer et demeurer solidaires lorsque des difficultés surviennent, mais aussi lorsqu'on obtient des gains. » Selon elle, mélanger créativité et démocratie forme une vinaigrette parfaite!

Anna-Maria D'Urbano

Marche mondiale des femmes

Madame Anna-Maria D'Urbano, responsable de la stratégie entourant la Marche mondiale des femmes (MMF), est venue parler des alliances nécessaires à la réalisation et à la réussite d'un tel événement. Pour elle, il est important



de s'impliquer avec les autres et d'impliquer les autres. Son témoignage a permis aux déléguées de voir à quel point une forte alliance entre les femmes existe parce qu'elles ont un engagement mutuel, un intérêt commun. Mais les femmes ont aussi des problématiques différentes selon leur origine et leur culture. « Il faut respecter les différences et toujours se rappeler qu'il est impossible d'avancer par l'unanimité », a-t-elle mentionné.

Cette grande coalition internationale qu'est la MMF est davantage connue au Québec grâce aux interventions de la Fédération des femmes du Québec (FFQ). On associe à cette organisation féministe autonome la Marche du Pain et des Roses, la Marche mondiale des femmes de l'an 2000 et la Marche mondiale des femmes de 2005. Souvent consultée et invitée à s'exprimer sur différents sujets touchant les femmes, la FFQ dispose d'une grande notoriété auprès des Québécois-es. Elle réagit aux enjeux de société auxquels les femmes sont confrontées en défendant leurs intérêts et leurs droits. Sur le plan international, elle se préoccupe de développer des liens de solidarité avec d'autres groupes de femmes à travers le monde.

Lina Bonamie

FIIQ+

La présidente de la Fédération a, elle aussi, échangé avec les déléguées sur l'importance des coalitions. « Bien sûr, lorsqu'on décide de se joindre à une coalition, c'est que nous croyons profondément à la bataille qui est en jeu. Il arrive aussi que nous soyons directement sollicitées par des coalitions afin d'apporter notre expertise », a souligné d'entrée de jeu la présidente. Cette expertise va de celle de professionnelles de la santé à celle des droits syndicaux, sans oublier l'expertise dans les questions sociopolitiques.

Pour madame Bonamie, les alliances apportent beaucoup d'eau au moulin et permettent de discerner, sous des angles différents, des problématiques ou des enjeux que seules, nous n'aurions peut-être pas considérés. « Le voyage de noces n'est pas toujours parfait et il se peut que nous ne gagnions pas les batailles sous tous les fronts mais une chose est sûre, la seule bataille perdue, c'est celle que nous refusons de faire », a conclu la présidente.



LES SUITES DU CHANTIER

Le chantier Solidarité a comme horizon le congrès régulier de 2007. D'ici là, et dans le suivi de ce panel, d'autres travaux seront proposés au Chantier, ne serait-ce que celui de regarder d'un peu plus près le volet international de la solidarité ou encore de rechercher des façons plus concrètes de l'enraciner dans l'action.

Négociation nationale

Les dernières nouvelles



Sylvie Savard, première responsable politique de la négociation, a présenté aux déléguées les dernières informations concernant la négociation nationale. Lors du dernier Conseil fédéral, l'équipe de négociation travaillait activement à s'entendre sur les textes des stipulations nationales afin que ces derniers reflètent bien ce qui avait été négocié, et ce, avant le 31 mars. « *Les négociations ont été difficiles jusqu'à la fin. Nous sommes finalement arrivés à une entente le 4 avril* », de dire madame Savard. « *Il nous reste maintenant à mettre en place, à l'automne, le Comité paritaire Tâche et Organisation du travail. Ce comité déterminera les balises pour la création des projets pilotes sur l'aménagement du temps de travail. Nous ferons également, conjointement avec le CPNSSS, l'évaluation du travail des infirmières en avant-poste et en dispensaire afin de bien comprendre leurs réalités.* »

La responsable politique a informé les déléguées qu'au début septembre 2006 les décrets tenant lieu de convention collective seront envoyés dans les établissements pour distribution aux membres. Elle a également rappelé que la formation de deux jours sur le décret a débuté et que 440 militantes seront formées d'ici le 21 juin. Cette formation se poursuivra à l'automne.

En terminant, Sylvie Savard a remercié chaleureusement les membres du comité Négociation pour tout le travail accompli dans un contexte très difficile et les a félicitées pour leur détermination. Les déléguées les ont saluées par une longue main d'applaudissements.

Négociation locale

Maintenir notre cohérence

La responsable politique de la négociation locale, Sylvie Savard, le responsable politique du secteur Relations de travail, Daniel Gilbert, ainsi que Linda Perron et Chantal Pagé, conseillères à la négociation locale, ont fait le point avec les déléguées sur la progression des travaux entourant la négociation locale dans les différents syndicats.

Madame Savard a rappelé que les syndicats avaient en main tous les outils pour entreprendre les négociations locales. Elle a insisté sur l'importance de loger les projets de négociation locale sous l'enseigne de la solidarité afin de ne pas diminuer le rapport de force des professionnelles en soins, une visée à peine voilée des employeurs et du gouvernement.

149 négociations locales, représentées par la FIIQ, auront lieu dans les différents réseaux, dont 59 doivent être conclues d'ici les 12 prochains mois. 36 syndicats débiteront leur négociation locale d'ici la fin juin. Monsieur Gilbert a livré ces informations à la délégation en précisant que les efforts seront mis, en priorité, auprès des syndicats qui ont moins de 12 mois pour terminer leur négociation. Pour mener à bien toutes les négociations locales, la Fédération a revu à la hausse le nombre de ressources supplémentaires au secteur Relations de travail.

Les responsables politiques ont répondu à plusieurs questions des déléguées concernant le projet de convention collective locale. Ils en ont profité pour rappeler que la Fédération avait remis à chaque syndicat le même projet local afin d'éviter des disparités dans les conditions de travail des membres. Ce projet découle du projet national et correspond aux engagements pris envers toutes les membres lors des consultations sur le projet de convention collective.

Madame Savard et monsieur Gilbert ont également insisté sur l'importance de négocier une convention collective locale qui respecte les grandes balises et les grandes orientations de la Fédération, qui préserve les acquis et qui ne crée pas de disparités entre les différentes régions ni entre les différents réseaux d'une même région. En ce sens, les déléguées ont demandé à la Fédération de fournir aux syndicats les orientations déterminées par la FIIQ et ainsi s'en servir comme balises lors de la négociation locale.

LA FÉDÉRATION en commission parlementaire

Le 17 mai dernier, la présidente, Lina Bonamie, présentait en commission parlementaire les grandes lignes du mémoire de la Fédération concernant le document de consultation du gouvernement du Québec intitulé *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficacité et de qualité*. Plusieurs groupes ont également participé à cette consultation. Michèle Boisclair, 1^{re} vice-présidente et responsable politique du secteur Santé, accompagnée des conseillères Florence Thomas et Lucie Mercier, a donné un premier bilan des positions présentées.

UN PROJET DE LOI IMMINENT

Au moment de mettre sous presse, cette commission parlementaire menée par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, devait vraisemblablement prendre fin le 7 juin prochain. Une fois terminée, le ministre pourrait déposer un projet de loi à l'Assemblée nationale à l'ajournement de la présente session parlementaire prévu à la mi-juin. Rappelons que le document sur la garantie d'accès a été déposé en février dernier et se veut la réponse du gouvernement du Québec au jugement de la Cour suprême à l'arrêt Chaoulli.

DES POSITIONS DIVISÉES

La position de la Fédération est claire : le gouvernement Charest a alloué une très grande portée au jugement et l'ouverture à la privatisation est une solution qui ne répondrait pas aux problèmes connus dans le système public et qui créerait, inévitablement, un système favorisant les plus nantis. Les avis sont toutefois partagés. En effet, après analyse d'une trentaine de mémoires, le secteur Santé observe qu'à peu près la moitié des groupes refusent catégoriquement toute forme de privatisation à l'intérieur du système de santé public alors que l'autre serait favorable à différentes formes de participation du privé.

Par contre, un consensus se dégage de façon très nette : l'ensemble des participant-e-s demandent la tenue d'un large débat public sur le financement de la santé et des services sociaux pour répondre à certains défis comme le vieillissement de la population, au développement de nouvelles façons de soigner, mais surtout pour répondre au développement des soins à domicile qui ira en s'accroissant dans les années futures.

UN DOSSIER SUIVI DE PRÈS

La Fédération suivra attentivement les développements de cette commission parlementaire. D'ailleurs, à l'automne, un numéro spécial du *FIIQ Actualités* sera entièrement dédié à ce dossier.

ÉQUITÉ SALARIALE Les derniers développements

Sylvie Savard, responsable politique du dossier équité salariale, ainsi que Sophie Fontaine et Francine Roberge, conseillères affectées à ce dossier, ont présenté un rapport des travaux actuellement en cours avec le Conseil du trésor et ont répondu aux questions des délégués.

Le 12 avril dernier, le Conseil du trésor annonce à l'Intersyndicale, alors composée de la CSN, la CSQ, la FTQ et la FIIQ, son intention d'accélérer le rythme dans l'objectif de régler cet important dossier pour la période estivale en ciblant le 15 juin comme date possible de règlement. Lors de cette rencontre, le gouvernement avise les organisations syndicales que le problème récurrent des nombreux programmes lui pose un défi d'envergure et qu'il lui est, entre autres, impossible de considérer qu'une catégorie d'emplois pourrait, à terme, obtenir un salaire différent selon le programme d'équité dans lequel elle aurait été évaluée.

À la suite de l'invitation du gouvernement, les travaux se sont donc intensifiés, tant sur l'évaluation des emplois que sur la manière de calculer les ajustements à verser aux catégories d'emplois féminines (estimation des écarts).

Le 28 avril, le Comité d'équité salariale, composé des représentants du gouvernement et de l'Intersyndicale, se réunit à nouveau. Lors de cette séance, le gouvernement signifie sa ferme intention de proposer des modifications législatives à la Loi sur l'équité salariale. Ces modifications impliquent de créer deux entreprises distinctes dans le secteur public : l'entreprise fonction publique (fonctionnaires, professionnel-le-s du gouvernement) et l'entreprise secteur public (santé et éducation). Avec la création de cette dernière entreprise composée du secteur de la santé et de l'éducation, la possibilité de demander un programme distinct disparaît.

DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

Cette modification a pour effet de regrouper dans un même programme toutes les organisations syndicales présentes en santé et en éducation (aux organisations déjà présentes s'ajoutent l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), la Fédération indépendante des syndicats autonomes (FISA), la Fédération autonome collégiale (FAC), le Syndicat professionnel des diététistes et nutritionnistes du Québec (SPDNQ), le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), etc.) ainsi que le personnel non syndiqué de ces deux secteurs, et ce, dans l'objectif de convenir d'un seul salaire par catégorie d'emplois visée au programme. Dès lors, des discussions intensives se sont déroulées pour faire adhérer l'ensemble des organisations à ces modifications et pour faire en sorte que l'esprit de la Loi sur l'équité salariale soit respecté afin de minimiser les possibilités de contestation.

Ces modifications créant deux entreprises distinctes et un nouveau mode de désignation des membres du Comité d'équité salariale du secteur parapublic, sont donc déposées à l'assemblée nationale le 18 mai et adoptées le 25 mai. Dès le lendemain, le nouveau Comité d'équité salariale, formé de représentant-e-s des organisations de l'Intersyndicale (CSN, CSQ, FTQ et FIIQ) ainsi que d'un représentant de l'APTS, un représentant de la CSD (pour les autres salarié-e-s de la santé) et d'un représentant de la FISA (pour les autres salarié-e-s de l'éducation), se réunissait pour donner son aval à l'affichage du programme et pour signer les documents pertinents.

Le Comité d'équité salariale a aussi décidé d'ajouter un membre provenant de l'APTS au comité technique chargé de l'avancement des discussions sur l'évaluation des emplois et sur les autres éléments techniques. C'est donc depuis le 12 mai que l'APTS y participe.

La volonté du gouvernement semble très claire à l'effet d'en arriver à un règlement pour le 15 juin. Du côté syndical, toutes les énergies sont déployées pour y arriver. Malgré certaines rumeurs sur les ajustements dont les membres de la FIIQ+ pourraient bénéficier, les travaux ne sont toujours pas arrivés à leur conclusion et il serait hasardeux, à l'heure actuelle, alors que les discussions ne sont pas terminées, de spéculer sur la hauteur des ajustements qui seront effectivement versés. Si un tel règlement devait survenir dans les prochains jours, les délégués du Conseil fédéral seront très certainement appelés à recevoir le rapport des travaux d'ici la fin du mois de juin.

UN DEUXIÈME AFFICHAGE

Le premier affichage prévu à la Loi sur l'équité salariale doit être repris pour tenir compte des nouvelles catégories intégrées au nouveau programme unique qui vise les secteurs de la santé et de l'éducation et pour tenir compte des organisations maintenant représentées. Si vous comparez avec l'affichage précédent, les modifications sont mineures, mais cela constitue néanmoins une obligation que de reprendre cette étape. Vous trouverez les informations pertinentes sur le site de la FIIQ+ à l'adresse suivante : <www.fiiq.qc.ca/equite.asp>

UNE PROBLÉMATIQUE PARTICULIÈRE : LES PERFUSIONNISTES

À l'heure actuelle, un litige persiste toujours sur la prédominance à retenir pour la catégorie des perfusionnistes. Antérieurement, cette catégorie était à prédominance masculine. Comme une décision définitive n'a pas encore été prise à ce sujet par le Comité d'équité salariale, une case blanche apparaît dans l'affichage avec la mention qu'une décision sera prise au terme du présent affichage. C'est un dossier à suivre et la FIIQ+ n'exclut pas la possibilité de recourir à la Commission de l'équité salariale pour l'aider à trancher cette question.

Les frais de médiation-arbitrage

Les discussions entamées avec les délégués lors du Conseil fédéral de mars sur les dépenses liées à la médiation-arbitrage se sont poursuivies. Madame Sylvie Savard a rappelé l'encadrement légal du processus de médiation-arbitrage prévu à la loi 30.

Cette loi prévoit notamment que les frais de médiation-arbitrage devront être partagés en parts égales entre le syndicat et l'employeur. Afin d'offrir à tous les syndicats les mêmes moyens pour négocier et pour représenter leurs membres quelles que soient leur structure et leur taille, les délégués ont décidé que dans le cadre de la négociation locale, les coûts occasionnés par le recours à la médiation-arbitrage seront assumés par la Fédération.



Jennie Skene honorée

La Fédération est fière de souligner la reconnaissance d'une femme engagée et d'une militante déterminée. Madame Jennie Skene, qui a consacré 11 années à la présidence de la FIIQ, a reçu deux prix importants en mai dernier. D'abord, pour son apport remarquable à la reconnaissance de la profession infirmière, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec lui a décerné le prix **Florence – Hommage 2006**. Source d'inspiration et de motivation pour plusieurs, madame Skene a également reçu le prix **Gérard-Tremblay 2006** dans le cadre du 61^e Congrès des relations industrielles. Nos plus sincères félicitations!

Une année d'activités financières à la mesure des bouleversements



FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2005 (12 mois)	2004 (12 mois)
REVENUS		
Cotisations régulières	18 996 313	16 931 836
Intérêts	469 849	81 578
Subventions	40 375	40 470
Autres revenus	<u>9 654</u>	<u>82 448</u>
Total des revenus	19 516 191	17 136 332
DÉPENSES		
Instances et officières syndicales	1 468 806	1 012 011
<i>Secteurs</i>		
Relations de travail	8 953 356	7 807 684
Secteurs et services	857 143	770 205
Santé	268 925	194 895
Condition féminine	180 008	160 742
SST	156 744	183 159
TOT	217 082	88 741
Sécurité sociale	<u>213 741</u>	<u>163 760</u>
Total des secteurs	10 846 999	9 369 186
<i>Services</i>		
Education-Animation	611 345	490 919
Organisation syndicale	651 383	435 001
Communication-Information	257 049	258 468
Traduction	<u>112 663</u>	<u>109 310</u>
Total des services	1 632 440	1 293 698
Péréquation	502 212	538 113
Administration	3 763 357	3 516 836
Ressources humaines	<u>649 459</u>	<u>534 974</u>
Total des dépenses	18 863 273	16 264 818
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>652 918</u>	<u>871 514</u>

RÉSERVE POUR NEGOCIATION	2005 (12 mois)	2004 (12 mois)
SOLDE AU DÉBUT	1 213 711	514 184
CONTRIBUTION DU FAG		
Cotisations régulières	1 600 000	1 600 000
Cotisation spéciale	0	0
Autres revenus	<u>0</u>	<u>0</u>
Total de la contribution	1 600 000	1 600 000
NÉGOCIATION PROVINCIALE		
Salaires et avantages sociaux	852 708	393 398
Frais de déplacement	411 271	114 076
Frais de location	100 317	30 133
Frais de reprographie	75 838	30 815
Messagerie et communication	105 115	31 667
Honoraires professionnels	19 174	10 880
Publications	191 984	46 429
Projets spéciaux	0	0
Conseils fédéraux	1 032 607	225 355
Autres dépenses	3 852	55
Négociation privée	<u>1 731</u>	<u>17 666</u>
Total des frais de négociation	2 794 597	900 474
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT CONTRIBUTION	<u>(1 194 597)</u>	<u>699 526</u>

La trésorière de la FIIQ+, Lise Martel, accompagnée de l'ensemble des membres de la coordination, a présenté aux déléguées les états financiers vérifiés pour l'année 2005. La Fédération, qui a vu au cours de l'année ses revenus augmentés ainsi que ses dépenses, est en bonne santé financière comme en témoigne ce bilan, et ce, malgré les bouleversements. De plus, l'objectif de redonner à la FIIQ+ un Fonds d'administration générale (FAG) adéquat a été atteint.

Madame Martel a fourni à la délégation les raisons des augmentations. Sur le plan des revenus, l'affiliation de deux nouveaux syndicats, l'APIQ et l'APIAQ, ainsi que l'ajout de nouvelles membres tout au long de l'année à la suite des votes dans le cadre des fusions d'accréditation expliquent cette augmentation. Quant aux dépenses, l'intégration des salariées de l'APIQ et de l'APIAQ, les activités liées à la vaste campagne de votes, la négociation nationale et le début des négociations locales, ainsi que les travaux sur l'équité salariale et la négociation des conditions de travail des salariées, des cadres et des membres du Comité exécutif ont concouru à l'augmentation des dépenses.

Somme toute, la Fédération est en bonne situation financière et la trésorière a conclu en rappelant qu'un Congrès spécial sur les finances aura lieu en mars 2007. Alors que les revenus de la Fédération seront stabilisés, les déléguées profiteront de ce congrès pour tenir plusieurs débats ayant une incidence financière et prendre les décisions dans le meilleur intérêt de l'ensemble des membres de la Fédération.

RÉSERVE POUR SOLIDARITÉ	2005 (12 mois)	2004 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du fonds d'administration	82 184	83 810
DÉPENSES		
Solidarité	<u>96 492</u>	<u>82 737</u>
EXCÉDENT DES REV. SUR LES DÉP.	<u>(14 308)</u>	<u>1 073</u>

RÉSERVE POUR INSTANCES	2005 (12 mois)	2004 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du fonds d'administration	1 210 911	1 040 136
DÉPENSES		
Instances	<u>1 393 177</u>	<u>1 346 594</u>
EXCÉDENT DES DÉP. SUR LES REV.	<u>(182 266)</u>	<u>(306 458)</u>

RÉSERVE POUR SIÈGE SOCIAL	2005 (12 mois)	2004 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du fonds d'administration	1 020 000	250 000
DÉPENSES		
Instances	<u>34 746</u>	<u>0</u>
EXCÉDENT DES REV. SUR LES DÉP.	<u>985 254</u>	<u>250 000</u>

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2005

	Fonds de défense syndicale	Fonds d'adminis- tration*	Total
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse	536 814	499 990	1 036 804
Placements temporaires	0	4 691 155	4 691 155
Avances de prestations	3 253	0	3 253
Avances au Fonds comité paritaire ass.	0	36 243	36 243
Avances au FDS	0	853 847	853 847
Débiteurs	0	1 694 569	1 694 569
Frais imputables au prochain exercice et long terme	0	128 267	128 267
	<u>540 067</u>	<u>7 904 071</u>	<u>8 444 138</u>
IMMOBILISATIONS	0	<u>613 199</u>	<u>613 199</u>
ACTIF TOTAL	540 067	8 517 270	9 057 337
PASSIF À COURT TERME			
Créditeurs et frais courus	28 563	1 161 141	1 189 704
Revenus reportés	0	0	0
Développement des ressources humaines	0	53 665	53 665
Avances du Fonds d'administration	584 080	0	584 080
Dette échéant à moins d'un an	0	0	0
Comptes à payer	0	4 424 546	4 424 546
PASSIF TOTAL	882 410	5 639 352	6 521 762
DETTE À LONG TERME	0	0	0
	<u>882 410</u>	<u>5 639 352</u>	<u>6 521 762</u>
AVOIR DES MEMBRES			
Surplus accumulé	(342 343)	2 000 972	1 658 629
Réserve pour siège social	0	1 235 254	1 235 254
Réserve pour négociations	0	19 115	19 115
Réserve pour solidarité	0	2 465	2 465
Réserve pour instances	0	(379 888)	(379 888)
	<u>(342 343)</u>	<u>2 877 918</u>	<u>2 535 575</u>
PASSIF ET AVOIR	540 067	8 517 270	9 057 337

* réserves solidarité, négociations, siège social et instances.

FONDS DE DÉFENSE SYNDICALE	2005 (12 mois)	2004 (12 mois)
REVENUS		
Contribution du fonds d'administration		
Prestations		
Cotisations régulières	236 009	205 214
Dons	0	0
Intérêts	0	0
Organisation		
Cotisations régulières	449 495	203 770
Intérêts		
Projets spéciaux		
Autres revenus- Répartition des pénalités	<u>48 024</u>	<u>258 134</u>
Total des revenus	733 528	667 118
DÉPENSES		
Prestations		
Comité du Fonds de défense syndicale	870	354
Salaires et charges sociales	0	0
Amendes et frais judiciaires	0	0
Honoraires professionnels	29 114	35 988
Intérêts et frais bancaires	18	18
Autres dépenses	45 780	45 876
Aide financière-grève	0	0
	<u>75 782</u>	<u>82 236</u>
Organisation		
Salaires, libérations et charges sociales	678 527	500 212
Frais de déplacement	107 741	84 626
Frais de location	5 142	11 334
Frais de reprographie	79 029	91 183
Messagerie et communication	148 564	67 634
Honoraires professionnels	98 157	163 450
Autres dépenses	<u>85 437</u>	<u>93 061</u>
	1 202 597	1 011 500
Projets spéciaux		
Salaires et charges sociales	42 862	237 082
Frais de déplacement	453	3 449
Aide financière-grève	0	0
Autres dépenses	<u>4 710</u>	<u>17 603</u>
	48 025	258 134
Total des dépenses	1 326 404	1 351 870
EXCÉDENT DES DÉPENSES		
SUR LES REVENUS	(592 876)	(684 752)

REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE ET SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2005

	Fonds de défense syndicale	Fonds d'adminis- tration	Réserve pour négociations	Réserve pour solidarité	Réserve pour instances	Réserve pour siège social	Total
SOLDE DES FONDS							
AU 31-12-04	250 533	1 348 054	1 213 711	16 773	(197 622)	250 000	2 881 449
Redressement	0	0	0	0	0	0	0
Solde redressé des fonds au 31-12-04	250 533	1 348 054	1 213 711	16 773	(197 622)	250 000	2 881 449
Revenus de l'exercice 2005	733 528	19 516 191	1 600 000	82 184	1 210 911	1 020 000	24 162 814
Dépenses de l'exercice 2005	<u>1 326 404</u>	<u>18 863 273</u>	<u>2 794 596</u>	<u>96 492</u>	<u>1 393 177</u>	<u>34 746</u>	<u>24 508 688</u>
Excédent de l'exercice 2005	(592 876)	652 918	(1 194 596)	(14 308)	(182 266)	985 254	(345 874)
SOLDE DES FONDS							
AU 31 DÉCEMBRE 2005	(342 343)	2 000 972	19 115	2 465	(379 888)	1 235 254	2 535 575

N.B. À cause des décimales, il y a un écart d'arrondi.

Une bonne retraite!

L'heure de la retraite a sonné pour trois employées de la Fédération. Fernande Martin, conseillère passionnée des relations de travail, Céline Bourassa, secrétaire appréciée de toutes, entre autres pour son français impeccable et Thérèse Théroix, qui a consacré ses dernières années de loyaux services à la coordination des ressources humaines, quittent l'organisation pour une retraite bien méritée. Les membres du Comité exécutif, les employées de la Fédération et les déléguées vous souhaitent une belle retraite remplie de santé et de moments heureux.

Réforme de la formation initiale en inhalothérapie

La présidente et la directrice générale de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ), mesdames Céline Beaulieu et Josée Prud'Homme, étaient de passage au Conseil fédéral pour présenter les grandes lignes d'un document de consultation traitant d'une réforme de la formation initiale en inhalothérapie. Les orientations préliminaires mises de l'avant par l'OPIQ visent à adapter cette formation aux nouvelles exigences de l'exercice de la profession d'inhalothérapeute au Québec.

Daniel Gilbert, responsable politique du secteur Tâche et Organisation du travail, accompagné de la conseillère Thérèse Laforest, a présenté, quant à lui, les principaux commentaires, les interrogations et les suggestions qui ont été transmis par la Fédération à l'OPIQ face à l'ensemble du document et des orientations proposées.

La formule DEC-BAC

De manière générale, la Fédération partage la même lecture que l'OPIQ en ce qui concerne l'évolution de la pratique en inhalothérapie et l'incomplétude de la formation actuelle pour bien répondre aux besoins cardiorespiratoires des diverses clientèles. Donc, la Fédération est d'accord avec la pertinence et la nécessité d'aller de l'avant avec la formule DEC-BAC intégrée au niveau de la formation initiale en inhalothérapie.

Ainsi, l'OPIQ propose l'ajout d'une formation de premier cycle universitaire d'une durée de deux ans où la formation collégiale en inhalothérapie serait une condition d'admission, ce qui signifie une seule voie d'accès. La Fédération considère que si cette réforme était retenue, il faudrait aussi envisager une réforme en profondeur de la formation donnée au niveau collégial et explorer la possibilité d'augmenter la durée initiale de celle-ci. C'est une condition essentielle à la réussite d'une telle formule parce que, tel que présenté par l'OPIQ, il est à craindre que certaines compétences incluses actuellement dans le programme collégial feraient dorénavant partie du programme universitaire. L'ajout d'un programme universitaire ne doit pas se faire au détriment du programme collégial.



La pratique professionnelle

Dans l'éventualité où la formule DEC-BAC serait retenue, l'OPIQ propose que certains secteurs d'activités soient réservés aux détentrices d'un baccalauréat. Toutefois, les droits acquis des praticiennes seraient, à certaines conditions, respectés. Donc, il y aurait une différenciation de la pratique strictement en fonction du niveau de diplomation. La Fédération s'est toujours refusée à une telle différenciation et la considère comme un déni de la valeur de l'expérience et de l'expertise acquises par la pratique au fil des ans. Elle croit plutôt que toute différenciation devrait se faire, le cas échéant, en fonction de trois critères : la formation, l'expérience et les compétences.

D'autres inquiétudes

La Fédération a également fait savoir à l'OPIQ qu'elle était en désaccord avec les deux possibilités présentées quant aux conditions d'exercice. La possibilité d'émettre deux permis de pratique pour distinguer la pratique des détentrices d'un DEC et des détentrices d'un DEC-BAC n'est pas une avenue nécessaire. L'exemple de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) en est un bon exemple. Un seul permis de pratique et pourtant, un programme DEC-BAC existe dans la profession d'infirmière et la délimitation des types d'activités ainsi que des lieux de pratique est claire. L'autre possibilité d'émettre un seul permis de pratique, mais d'y joindre un certificat de spécialiste pour les détentrices d'un DEC-BAC pose aussi problème pour la Fédération. Le certificat de spécialiste relève d'une formation de deuxième cycle et non du baccalauréat.

Les déléguées présentent, particulièrement celles inhalothérapeutes, ont également pu échanger avec les représentantes de l'OPIQ et faire part de leurs commentaires et inquiétudes face à divers aspects de ce document de consultation. La Fédération suivra de très près les prochaines étapes et espère que l'OPIQ prendra en considération ses commentaires et suggestions au moment de déterminer les orientations finales sur la formation initiale en inhalothérapie.



L'hypersexualisation des filles et des femmes



UNE SENSIBILISATION NÉCESSAIRE

Jocelyne Robert, sexologue et pédagogue respectée, travaille depuis plusieurs années auprès de jeunes et de leurs parents. Auteur de livres, de nombreux articles et de fascicules pédagogiques, elle collabore au magazine *Enfants Québec* et donne des conférences au Québec et à l'étranger. À l'initiative du comité Condition féminine de la Fédération, madame Robert a été invitée pour s'entretenir avec les déléguées sur l'hypersexualisation des filles et des femmes.

Selon madame Robert, il s'agit de la nouvelle forme d'oppression des filles et des femmes. Après avoir décrit rapidement la sexualité à travers les 50 dernières années, elle conclut que malgré les efforts entrepris dans les années 70, la sexualité chez les jeunes d'aujourd'hui est une activité de performance et non de plaisir. Elle souligne que c'est la pornographie qui s'est démocratisée au lieu de la sexualité. Elle considère qu'il est difficile de rivaliser contre cette vague qui opprime les filles et les femmes mais que, néanmoins, il est urgent de proposer d'autres modèles qui permettent de vivre la sexualité dans la dignité, le respect, le désir et la réciprocité.

À la suite de la conférence de madame Robert, nombreuses ont été les déléguées à se questionner sur ce qu'il était possible de faire comme femme, parent et citoyenne pour lutter contre cette oppression.

La Fédération, en tant que membre du Réseau québécois d'action pour la santé des femmes, participera activement à la vaste campagne sur l'image corporelle qu'organise le Réseau et, à ce titre, sollicitera les militantes syndicales et les membres préoccupées par ce phénomène qui prend beaucoup d'ampleur.

Nous sommes actuellement à réaménager notre fichier central, à la suite des vagues de vote, afin d'y ajouter toutes les nouvelles membres. Durant cette période, il se peut que vous receviez plus d'un exemplaire du *FIIQ Actualités*. Nous sommes désolées de ce contretemps.

N'oubliez pas de nous aviser si vous déménagez!

info@fiiq.qc.ca

BONNES VACANCES!



FIIQ EN ACTION

VOLUME 19, NUMÉRO 3, JUIN 2006

Ce journal est publié par le service Communication-Information.

Site Internet : www.fiiq.qc.ca

Courriel : info@fiiq.qc.ca

Publié après chaque instance de la FIIQ, ce journal a un tirage de 56 500 exemplaires.

Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « Reproduit de la publication *FIIQ en Action* ». ISSN 0838-4207